

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2012

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2012

Délibération du conseil municipal approuvant la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) emportant élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le conseil municipal à l'unanimité a

- *APPROUVE le projet du POS emportant élaboration du PLU*

Délibération instituant le Droit de Prémption Urbain sur la commune de Duingt

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- *DECIDE d'instaurer le Droit de Prémption Urbain sur toutes les zones urbaines (U) et sur toutes les zones à urbaniser (AU) du PLU approuvé le 26 juillet 2012*
- *DONNE délégation à Monsieur le maire pour exercer, en tant que de besoin, le Droit de Prémption Urbain conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que les articles L2122-17 et L2122-19 sont applicables en la matière*
- *PRECISE que le nouveau Droit de Prémption Urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une mention dans deux journaux*

Maitrise d'ouvrage opération aménagement d'un carrefour giratoire, d'un parking et des abords de la plage de Duingt lancement consultation maitrise d'œuvre « conception et réalisation »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une opération est envisagée par la commune de Duingt et le Conseil Général de la Haute-Savoie il s'agit :

- d'un carrefour giratoire au niveau de la RD 1508 et la RD8 (route d'Entrevernes) ;
- de l'aménagement d'un parking paysager-végétalisé d'environ 100 places à proximité du giratoire et en accès par le RD8 ;
- de l'aménagement et embellissement des abords de la plage communale.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que ces travaux seront

- un plus pour la commune de Duingt, notamment en matière de sécurité routière. Il présente les plans des études préliminaires établis par le bureau d'études du Conseil Général.
- Un plus au niveau paysager à l'entrée de la commune
- Le carrefour giratoire régulera la vitesse sur cette route départementale et permettra aux riverains de sortir en toute sécurité de la RD8 sur la RD1508

Le parking servira pour la plage l'été et hors saison comme parking relais pour les personnes voulant faire du covoiturage et pour les personnes voulant laisser leur voiture et emprunter les transports en commun qui seront en voie de développement avec la création d'une voie en site propre. Des arrêts de bus seront aménagés aux abords de ce parking.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération sera assurée par la commune de Duingt.

Le coût de l'opération est estimé à 1 600 000 € (études et travaux).

Un partenariat financier tant au niveau des études que des travaux est envisagé. Ce partenariat sera précisé par conventions entre le Conseil Général 74 et la commune de Duingt.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de lancer la consultation du bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre (conception et réalisation) de cette opération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation du prestataire chargé de la maîtrise d'œuvre de cette opération : conception et réalisation ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre qui sera conclu après la consultation ;*
- *Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document y afférent.*

La séance est levée à 23 H 30

Le Maire
Marc ROLLIN